

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 juillet 2018

Ambroisie : La lutte est organisée dans le Jura

La lutte contre l'ambroisie, une plante invasive allergisante, est engagée dans le Jura. Le Préfet Richard Vignon s'est déplacé mercredi 25 juillet, à Domblans, à la rencontre des différents acteurs mobilisés sur le terrain.

Plante invasive dont le pollen est responsable de fortes réactions allergiques, l'ambroisie se propage en Bourgogne-Franche-Comté, où elle progresse essentiellement du fait des activités humaines (chantiers, déplacements de terre, de matériaux...), colonisant ainsi tous les milieux.

Le Jura n'échappe pas à ce fléau et, à l'instar de tous les départements de la région, a rendu obligatoire par arrêté préfectoral la prévention et la lutte contre l'ambroisie.

Mercredi 25 juillet, le Préfet du Jura, Richard Vignon s'est déplacé sur le terrain de la commune de Domblans pour souligner les enjeux de cette mobilisation et aller à la rencontre des différents acteurs engagés dans cette lutte collective : mairie, conseil départemental en tant que gestionnaire routier, exploitant agricole, chambre d'agriculture du Jura.

Sols agricoles, bords de routes, terrains particuliers...

Dans le cadre du décret du 26 avril 2017, **les Préfets de département** arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambrosies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers...)

Les collectivités territoriales peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le Préfet, notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de prendre part à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains.

Chaque particulier ou chaque entreprise privée est également susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambroisie, etc.)

L'Agence Régionale de Santé coordonne ces actions à l'échelle régionale avec l'appui opérationnel des fédérations régionales de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON) de Bourgogne et de Franche-Comté.

L'ensemble des mesures figurent parmi les axes du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE3) 2017-2021, au titre de la maîtrise des risques sanitaires liés à l'exposition pollinique.

L'ambroisie : une plante invasive et allergisante

L'ambroisie est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen.

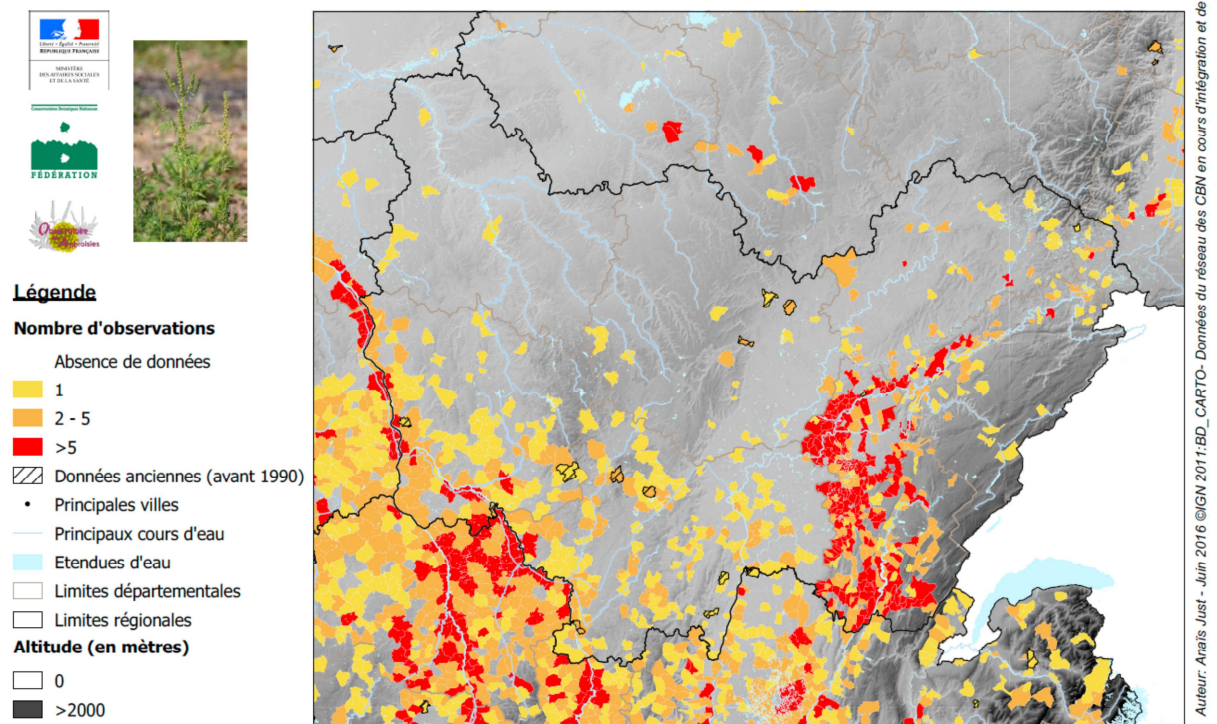
Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

En Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus touchée, la fréquence de l'allergie à l'ambroisie est estimée à 13%, atteignant 21% dans les zones les plus exposées.

Le pic de pollinisation survient au mois de septembre.

Répartition de l'ambroisie en Bourgogne-Franche-Comté : vers une installation durable

Répartition communale d' *Ambrosia artemisiifolia* L., 1753 en région Bourgogne-Franche-Comté
Etat des connaissances en juin 2016



Selon le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC), l'ambroisie s'installe durablement en Franche-Comté : depuis l'Ain et la Saône-et-Loire, l'expansion de l'ambroisie est très active de « proche en proche » vers l'Est et le Nord. Des apparitions sporadiques sont également notées. En Bourgogne, les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont les plus touchés.

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



Trois modes de signalement possibles :

- Sur internet : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>
- Par mail : contact@signalement-ambrosie.fr
- Par téléphone : [0 972 376 888](tel:0972376888)

Zoom sur le Jura

291 communes ont présenté des localisations d'ambrosie, sur les 509 communes que compte le département.

297 référents communaux et intercommunaux ont été désignés par les collectivités territoriales, dont 90% parmi les EPCI partenaires du plan de lutte de la FREDON.

1 823 localisations d'ambrosie sont référencées pour le Jura en juin 2018 par le Conservatoire botanique national de Franche -Comté.

Les localisations se situent au niveau des **linéaires routiers (67%)**, suivies des **parcelles agricoles (23%)**, et des **localisations rivulaires (5%)**. S'agissant de la répartition en surfaces, les **surfaces agricoles représentent 70% des surfaces touchées par l'ambrosie**. Dans le cadre du PRSE3, l'ARS finance une étude pilote réalisée par la chambre d'agriculture du Jura d'accompagnement individuel d'exploitations agricoles, pour en retirer les bonnes pratiques et les diffuser à la profession.

Les secteurs les plus touchés sont : Grand Dole / Plaine Jurassienne; Cœur du Jura (Poligny); Bresse / Seille (Ruffey sur Seille/Domblans); ECLA; Petit Montagne (Arinthod). Des signalements croissants sont reçus en mairie pour les secteurs de Renal, Annoire, Arinthod, Domblans, Poligny, Chatenois, Chambéria.

A signaler à titre d'étude, la mise en place et le financement par l'ARS et l'association de surveillance de la qualité de l'air Bourgogne-Franche-Comté (ATMO BFC) de deux capteurs de pollens spécifiques pour l'ambrosie sur les communes de Bletterans et de Dole. Ces capteurs montrent des niveaux polliniques plus élevés que ceux de Besançon et de Bart. Un bulletin allergo-pollinique hebdomadaire est mis en place sur le site d'ATMO durant la saison ambrosie: <http://www.pollens.fr/les-bulletins/bulletin-allergo-pollinique.phps>. Les personnes allergiques peuvent s'y inscrire pour recevoir les alertes polliniques.

Le Préfet a mis en place pour la saison 2018 une cellule d'appui pour les collectivités territoriales en cas de signalement complexe. Cette cellule est constituée de l'ARS, de la DDT, de la FREDON, et de la chambre d'agriculture en cas de signalement agricole.

Un bilan de lutte menée en 2018 sera réalisé par la préfecture à l'automne. .

Acteurs impliqués dans la lutte contre l'ambrosie



Liens utiles

Pour apprendre à reconnaître l'ambrosie, en cas de doute sur l'identification d'une plante, consultez le site du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) <http://conservatoire-botanique-fc.org/>

Pour toute information sur la lutte, contacter la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) de Franche-Comté : <http://www.fredonfc.com>

Observatoire national des ambrosies : <http://www.ambrosie.info>

Pour toute information sur les pollens : <http://www.pollens.fr> (RNSA)